



SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Commune de Saint Etienne de Gourgas
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Août 2023

Date de la convocation : 27 Juillet 2023

Présents : Madame BATACHE Carmen, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, CORROCHANO Roger, GRIMAL Christian et PRADEILLE Jean-Philippe.

Absents excusés : BOUSQUET Elisa, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Julien, LE DROGO Didier et PASTOR Robert.

Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

1- Validation du devis pour le parking de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la subvention accordée à la Commune pour le parking de l'école pourrait être perdue si des travaux ne sont pas débutés avant la fin de l'année. Ainsi, il est important de valider l'un des devis demandés par la Mairie. Après en avoir débattu, le choix s'est porté sur l'entreprise SARL L'OCCITANE pour la première phase de travaux pour un montant évalué à 18 154.90€ HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise SARL L'OCCITANE.

2- Décision modificative Budget Principal

Monsieur le Maire explique qu'une facture concernant le PLUI doit être réglé au chapitre 20. Ce dernier n'ayant pas été crédité lors du Budget Primitif, il est nécessaire de diminuer le chapitre 23 de 2000€ et de transférer ce montant au chapitre 20.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative 02/2023.

3- Validation permission de voirie

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle permission de voirie a été demandée par l'entreprise Hérault THD afin de pouvoir intervenir sur le secteur de Latigat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une permission de voirie soit accordée à Hérault THD.

Questions Diverses :

- **Point personnel :** En raison de la mise en disponibilité à sa demande de l'un des agents technique pour une durée d'un an, son remplacement est nécessaire durant cette période. Il a été décidé de prolonger le contrat de l'agent contractuel déjà en poste.

- **Point ligne de trésorerie :** La ligne de trésorerie mis en place par la Mairie prend fin en octobre 2023. Cette ligne de trésorerie permet de payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions. Elle n'a pas été utilisée ces dernières années, les moyens propre de la Commune étant suffisants. Pour parer à toute éventualité financière en cas de travaux importants, son renouvellement pour l'année 2024 est envisagé et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le Maire, Monsieur Jean-Luc REQUI

